

09 nov 2008 -20:30

sonaca - asco

Il a été question samedi dans un certain nombre de journaux des contrats de garantie de change des constructeurs aéronautiques Sonaca et Asco.

L'Etat fédéral est actionnaire de ces deux entreprises via la Société Fédérale de Participation et d'investissement (SFPI).

Il a été question samedi dans un certain nombre de journaux des contrats de garantie de change des constructeurs aéronautiques Sonaca et Asco.

L'Etat fédéral est actionnaire de ces deux entreprises via la Société Fédérale de Participation et d'investissement (SFPI).

En ce qui concerne la Sonaca, la participation s'élève à 10% tandis que pour Asco, la SFPI est titulaire de parts bénéficiaires pour 12 millions d'euros.

En tant qu'actionnaire, la SFPI suit de près la situation financière et patrimoniale des deux sociétés. La SFPI assumera bien évidemment ses responsabilités en tant qu'actionnaire minoritaire, sur ces fonds propres et dans le cadre de ses activités normales à l'esprit la continuité des activités des deux entreprises, pour autant que cela soit demandé et qu'il y a lieu de le faire.

Les dossiers en question n'ont à ce stade pas encore été l'objet de décision au sein du gouvernement fédéral.